

Rapport d'Orientations

**Des éleveurs fiers et confiants en l'avenir : le socle de l'aviculture et
de la cuniculture de demain**

Assemblée Générale de la CFA

12 & 13 octobre 2021

Confédération Française de l'Aviculture

Tél. 01 45 22 62 40 / Fax : 01 43 87 46 13

7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS





Préambule

L'aviculture et la cuniculture traversent depuis plusieurs années une phase de transition. Sur le plan des modes d'élevage, elles doivent s'adapter aux nouvelles attentes des citoyens et des consommateurs, sur le plan sanitaire, elles doivent s'armer pour faire face au risque d'épizootie et enfin sur le plan économique, en conséquence en partie des deux autres, elles doivent faire face à une augmentation de leurs coûts de production.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui sont indéniables, elles sont parfois même extrêmes, les attaques anti-élevages ou les intrusions dans les fermes en témoignent. Les derniers épisodes d'influenza aviaire ou les négociations commerciales, aussi. Dans certains territoires la situation est tendue, et des éleveurs, découragés se posent la question de poursuivre leur activité d'élevage.

Pourtant, cette transition, cette transformation, devrait aussi apporter son lot d'opportunités, de challenges, de projets. L'intérêt grandissant des citoyens, qui dans leur très grande majorité, sont des consommateurs de viande, pour nos systèmes d'élevages doit nous conduire à aller davantage à leur rencontre. Sur des plans plus techniques, que ce soit sur les aspects sanitaires ou encore sur le bien-être animal, les nouvelles exigences amènent souvent de l'innovation et du progrès sur les exploitations. Enfin, la volatilité accrue du prix des matières premières mais aussi les augmentations de coûts de production en raison des nouvelles exigences doivent pouvoir être des opportunités pour innover en matières de relations commerciales, en donnant notamment un rôle décisif aux interprofessions dans l'établissement d'indicateurs de coûts de production ou dans l'élaboration de contrat-cadre.

Les filières avicoles et cunicole françaises ont de nombreux atouts, elles s'appuient sur des exploitations agricoles familiales et des outils industriels ancrés dans les territoires, elles sont riches de leur diversité et offrent une gamme très vaste de produits. Pourtant, force est de constater qu'elles peinent parfois à se faire entendre quand elles sont attaquées ou quand elles doivent expliquer aux consommateurs leurs pratiques au quotidien. De même, la pression économique et financière qui pèse sur les éleveurs à qui on demande toujours plus devient intenable, d'autant plus que les innovations, ou changement de pratiques énoncées plus haut, ne conduisent pas toujours (rarement) à des gains de productivité.

Il est essentiel aujourd'hui que les aviculteurs et les cuniculteurs renouent avec la fierté d'exercer leur métier et retrouvent confiance en leur avenir. Ces deux souhaits constituent le socle du travail de ce rapport d'orientations¹. Sans des éleveurs fiers et confiants, il sera plus compliqué de relever des challenges et plus compliqué d'attirer de nouveaux candidats à l'installation. Nos propositions pour répondre aux deux souhaits que nous avons formulés s'organisent en trois axes :

- L'accompagnement de la transition
- La création de valeur et la sécurisation du revenu
- L'implication massive des éleveurs dans la communication

Ce rapport ne se veut pas exhaustif. Il est le fruit d'un travail de groupe et a vocation à être complété au cours du mandat. Il doit servir de base aux propositions de la CFA dans les années à venir pour construire une aviculture et une cuniculture plus résiliente dans l'environnement chaotique que nous connaissons.

Sandie Marthoud (FDSEA 01)
Hervé Dupouy (FDSEA 40)
Loïc Dumoulin (FDSEA 80)



¹ En 2020, le conseil d'administration a approuvé un nouveau règlement intérieur qui introduit dans le fonctionnement de la CFA, la rédaction d'un rapport d'orientations à chaque nouveau mandat, soit tous les 3 ans. Cet exercice a pour objectif de prendre du recul sur l'actualités et de faire des propositions pour le long terme. Il s'agit de tracer des lignes directrices qui guideront notre organisation sur plusieurs années.

Accompagner la transition des élevages

Les éleveurs avicoles et cynicoles font aujourd'hui face à de multiples défis pour « transformer » leurs élevages. La transition des élevages nécessite souvent des changements de pratiques importants et/ou de lourds investissements. La remise en cause de certaines pratiques met également en fragilité psychologique les éleveurs dont le professionnalisme et le savoir-faire sont mis en doute. Les évolutions en matière sanitaires et en matière de bien-être animal nous paraissent aujourd'hui être celles en première ligne pour nos élevages et nous avons choisi de nous y attarder dans cette partie.

S'il n'y a pas d'opposition de principe à faire évoluer le métier et les pratiques, il n'en demeure pas moins que ces évolutions doivent être accompagnées, aussi bien d'un point de vue économique, que technique, voir psychologique.

→ L'excellence sanitaire est une nécessité

La mise en œuvre de nouvelles pratiques en matière de biosécurité sur les élevages avicoles et cynicole est une absolue nécessité tant nos filières subissent les conséquences répétées des épisodes d'influenza aviaire, VHD ou autres maladies dont les impacts économiques et psychologiques sont colossaux.

La CFA ne veut pas transiger avec l'objectif d'excellence sanitaire. Toutefois, la transition vers des modèles d'excellence doit être accompagnée par les pouvoirs publics notamment quand cela concerne des exploitations dont l'assise financière est moins sécurisée. Un travail doit aussi s'engager dès maintenant, via les chambres d'agriculture et les organisations économiques, pour convaincre les agriculteurs réticents à ces changements. La science doit être la base de toute évolution des pratiques.

→ Bien-être animal : mesurer les conséquences de la mise en œuvre de certaines pratiques par des études d'impacts systématiques

L'Etat, avant d'acter toutes nouvelles réglementations en matière de bien-être animal, devrait commanditer systématiquement une étude d'impact. Force est de constater que cela n'est pas assez fait. A titre d'exemple, dans le cadre du projet d'interdiction de l'élimination des poussins mâles, l'Etat n'a pas réalisé d'étude d'impact mais a en revanche demandé à l'interprofession de lui fournir une feuille de route dans laquelle figurait les conséquences et les coûts pour la filière de la mise en œuvre d'une telle mesure. Malgré cela, les décisions prises par le ministre de l'Agriculture n'ont pas semblé s'appuyer sur ces données. Cela est déplorable. A l'inverse, la commission européenne, dans le cadre de la fin de l'élevage en cage a explicitement accompagné sa décision de la commande d'une étude d'impact pour lui permettre de légiférer correctement. Certes, la dimension politique sur un tel dossier reprendra régulièrement le pas, mais la méthode semble plus appropriée.

→ Mettre en œuvre un accompagnement des éleveurs en amont de leur projet d'installation ou d'agrandissement sur l'ensemble du territoire

Les oppositions du voisinage en amont de la construction d'un nouveau poulailler sont récurrentes. Dans un certain nombre de régions, les éleveurs sont accompagnés pour anticiper ces oppositions et ainsi mettre en œuvre une stratégie de dialogue et d'écoute. Cela doit être généralisé, sans être toutefois rendu obligatoire. La mise en œuvre de telles démarches devrait être un passage fortement conseillé pour tous les éleveurs qui risquent d'être confrontés à des oppositions. L'objectif ne doit pas être de se justifier mais d'expliquer son métier. L'ensemble des structures qui accompagnent les éleveurs doivent répondre présentes.

→ L'Etat doit prendre sa part dans la pédagogie autour de la transition des élevages

A l'image de certaines campagnes de communication gouvernementales pour valoriser certaines avancées dans les domaines de la santé, des services, etc, il serait intéressant d'étudier la faisabilité d'une campagne de communication Etat/interprofessions à but pédagogique. Cette campagne de communication aurait pour objectif, d'une part de valoriser les transitions déjà réalisées mais aussi d'expliquer pourquoi ces transitions ne peuvent pas se faire du jour au lendemain et pourquoi il est important de conserver une diversité de systèmes d'exploitation : du standard au bio en passant par les produits sous signe officiel de qualité (SIQUO) et autres cahiers des charges. Il s'agit ici de valoriser les efforts des agriculteurs auprès des citoyens. Les médias ont trop tendance à simplifier les problématiques en confrontant des modèles ou des avis qui sont en réalité complémentaires. Cela a tendance à exacerber les divisions et fragiliser le public qui est critiqué ou attaqué.

→ Des lignes budgétaires spécifiques, dédiées à la transition des élevages

L'Union Européenne renvoi trop souvent le financement de la transition des exploitations agricoles vers des dispositifs déjà existants de la PAC. Dans le cadre, par exemple, de la transition des élevages vers la fin des systèmes « cages », la CFA appelle à ce qu'un dispositif communautaire adéquat et suffisant soit mis en œuvre pour réaliser cette transition. En effet, les budgets aujourd'hui alloués aux soutiens aux investissements dans le développement rural ne suffiront pas à accompagner une telle transition. La mise en concurrence des filières pour l'accès à ces aides ne permet pas un financement ambitieux de la transition des élevages avicoles et cunicoles.

Nous estimons également que les interprofessions ont leur rôle à jouer dans cette transition notamment au travers de la mise en œuvre de Cotisations Volontaires Etendues, reposant sur un ou plusieurs collèges et permettant d'accompagner des transitions.

→ Un accompagnement personnalisé de l'installation jusqu'à la transmission

Le futur agriculteur doit bénéficier d'un accompagnement homogène, simple, lisible et personnalisé. Ce suivi a lieu dès la préparation à l'installation puis durant la carrière et se termine au moment de la transmission de l'entreprise agricole. Cet accompagnement durant

la carrière facilite la réalisation des bilans de compétences et les audits d'entreprise pouvant mener vers des formations volontaires.

Jeunes Agriculteurs, lors de son rapport d'orientation 2020, propose de faire évoluer le dispositif actuel vers le Point Accueil Formation Installation Transmission : le PAFIT. La CFA reprend ces propositions à son compte dans le cadre de ce rapport. Le PAFIT offre les avantages d'être :

- Une seule entité en charge d'un dispositif unique sur l'ensemble de la carrière : de la préparation à l'installation jusqu'à la transmission.
- Avec l'intégralité des acteurs, parties prenantes du renouvellement des générations en agriculture, pour favoriser l'hybridation des compétences et optimiser l'utilisation des fonds publics.
- Un seul conseiller référent à chaque période délicate de la carrière, acteurs de proximité toujours disponibles, pour simplifier l'accompagnement tout en faisant du sur-mesure pour chaque porteur de projet.
- Une plateforme nationale, support de l'accompagnement, comprenant l'ensemble des ressources et outils nécessaires facilitant l'autonomie du futur agriculteur.
- Pour un porteur de projet, acteur de son projet, se préparant à devenir un vrai entrepreneur.

Créer de la valeur et sécuriser le revenu

Nous l'avons déjà dit, les aviculteurs et les cuniculteurs doivent aujourd'hui faire face à de multiples défis. La transition de leurs élevages, tel qu'expliqué précédemment est au cœur des enjeux. Au-delà de l'accompagnement pour qu'ils s'installent, investissent ou qu'ils se forment, la société doit être en capacité de leur apporter une rémunération décente et suffisante. La transition des élevages sans création de valeur, c'est-à-dire sans répercussion des surcoûts engendrés à l'amont n'est pas durable et met en danger l'attractivité du métier auprès des futurs éleveurs. Nous proposons dans cette partie quelques axes de travail qui pour certains sont déjà en cours de mise en œuvre.

→ Mettre fin aux distorsions de concurrences

De discours en discours les mots ne changent pas et les actions ne se concrétisent pas ou très peu. Les représentants de l'UE indiquent régulièrement vouloir imposer aux pays importateurs les mêmes règles qu'elle impose à ses agriculteurs sur son territoire. Force est de constater que cela ne se traduit pas dans les actes, d'autant plus que les règles de l'OMC ne couvrent pas les questions, par exemple, de bien-être animal. La CFA demande par conséquent une révision des règles de l'OMC concernant le bien-être animal, un statu-quo en matière d'accords commerciaux internationaux et la mise en œuvre effective d'une réciprocité dans les accords déjà signés. Il n'est pas possible d'exiger toujours plus de la part de ses éleveurs sans que ces derniers soient protégés de la concurrence déloyale.

→ Rendre enfin obligatoire l'étiquetage de l'Origine pour la restauration hors foyers et pour les produits transformés

Il est plus qu'urgent que le dispositif qui rend l'étiquetage obligatoire de l'origine dans la restauration hors foyer entre en vigueur à l'heure ou près d'un poulet sur deux consommés en France n'est pas produit en France. De même l'expérimentation de l'étiquetage obligatoire de l'origine sur les produits transformés doit être renouvelées élargie à l'ensemble des Etats Membres. La CFA appelle par ailleurs à inclure la viande de lapin (aujourd'hui exclue), et les œufs, dans l'ensemble de ces dispositifs.

→ Construire et diffuser des indicateurs de coûts de production agrégés

La construction et la diffusion des indicateurs de coût de production, qui tiennent compte de la mise en œuvre des nouvelles pratiques (sanitaire, bien-être animal, environnement, etc...) et qui permettent de différencier les coûts entre les différents modèles de production est une absolue nécessité. Le travail en cours dans les interprofessions doit aller plus vite.

→ Construire des accords ou contrat-cadre dans les interprofessions pour assurer la répercussion des évolutions de coûts de production

La loi Egalim 1 permet aux interprofessions de rédiger des contrats ou accords cadre, les filières avicoles ne se sont pas assez emparées de cette possibilité et la CFA appelle à amorcer un travail sur le sujet. Ce type d'accord permettra d'indiquer plus clairement les règles du jeu en matière de prise en compte d'indicateurs et de mécanismes de répercussions. Dans le cas des contrats dits d'intégration, un travail sur la révision du contrat homologué devrait s'engager pour faciliter également cette répercussion. La loi Egalim 2 devrait renforcer ces dispositifs, nos filières doivent en saisir les opportunités.

→ Des prix de reprises majorés pour les jeunes installés et les récents investisseurs

Afin d'améliorer l'attractivité du métier auprès des futurs éleveurs, la CFA appelle à généraliser les pratiques de prix majorés pour les jeunes installés et les récents investisseurs.

Investir massivement dans la communication

La CFA appelle à reprendre la main sur la communication « métier » et sur les valeurs qui animent les éleveurs. Il s'agit de recréer un lien avec les citoyens mais aussi d'améliorer l'attractivité de nos métiers pour les nouvelles générations.

→ Mettre en œuvre un plan de communication interprofessionnel centré sur la parole des éleveurs

Face à la multiplication des actions de communication négatives et agressives sur l'élevage, les éleveurs et leurs organisations doivent investir dans des actions de communication positives et authentiques. Les actions de communication institutionnelles qui sont réalisées par les interprofessions ont tout à fait leur rôle à jouer et sont très importantes, cependant, les éleveurs sont les mieux placés pour parler de leur métier et des conditions d'élevage des animaux. Par conséquent la CFA appelle à la mise en œuvre dans les années qui viennent d'un plan de communication interprofessionnel axé sur la parole et le témoignage des éleveurs, au travers de formats courts et percutants.

→ Généraliser et renforcer les formations qui accompagnent les éleveurs dans leur prise de parole

Les différentes interprofessions proposent un certain nombre de formations à destination d'éleveurs pour leur permettre de prendre la parole devant des journalistes ou devant un public qui ne connaît pas nos productions. Ces formations font leur preuve mais elles doivent monter en puissance et toucher davantage d'éleveurs et davantage de profils. La CFA et son réseau doivent s'engager pleinement dans le recrutement des éleveurs sur l'ensemble du territoire.

→ Vers une communication plus proactive : investir massivement les réseaux sociaux et indemniser les éleveurs sur le temps passé à communiquer

On le voit aujourd'hui, les réseaux sociaux jouent un rôle prépondérant dans la diffusion d'une idée, d'une action, etc... Les éleveurs avicoles et cunicoles ne sont pas assez présents sur les réseaux sociaux. En complément des formations dispensées à la prise de parole pour répondre à des questions ou expliquer son métier à un public non averti, des formations poussées sur la prise de parole sur les réseaux sociaux (instagram, facebook, twitter, tik-tok, youtube, etc...) doivent se développer. Quelques éleveurs autodidactes commencent à couvrir une certaine audience mais la communauté avicole et cunicole sur le web doit s'agrandir. Le déploiement d'une offre de formation « réseaux sociaux » peut se faire dans le cadre interprofessionnel mais elle devrait aussi pouvoir passer par les organisations de notre réseau, pourquoi pas en partenariat avec les organisations économiques du territoire. L'exemple d'*Agriculteur de*

Bretagne est une bonne illustration de ce qui peut se faire à l'échelle d'un territoire. De même le site internet *parole-aux-eleveurs.fr* a toutes les cartes en main pour devenir une plateforme qui donne réellement la parole aux éleveurs de poules pondeuses.

Pour faciliter l'implication des éleveurs dans ces démarches, la CFA propose de mettre en place des dispositifs financiers interprofessionnels qui puissent compenser le temps passé dans les actions de communication au service de la filière et du métier.

→ Rapprocher consommateurs, citoyens et éleveurs sur les territoires

La communication via des vidéos sur les réseaux sociaux est une chose, le dialogue direct en est une autre et il a son importance. Dans le cadre du plan de communication évoqué plus haut, la CFA poussera pour la mise en place d'évènements « portes-ouvertes » sur les exploitations, comme la filière foie gras le fait depuis 2020 dans le cadre des journées du patrimoine. Ces échanges au plus proche du terrain permettront de mettre à jour les informations des citoyens sur le bien-être animal, l'environnement. Nous devons collectivement créer des lieux et des temps de rendez-vous avec les citoyens et faire preuve d'imagination pour faire en sorte que les urbains soient présents lors de ces évènements.

→ Créer et renforcer les partenariats avec les établissements de formation

Cette communication doit aussi se tourner vers les établissements de formation pour convaincre davantage de jeunes à s'intéresser à l'aviiculture et à la cuniculture, que ce soit pour devenir agriculteur ou pour travailler en tant que salarié dans ce domaine. Au-delà de la communication, de véritables partenariats doivent se nouer entre nos organisations (syndicales ou économiques) et les établissements de formation. Cela peut prendre la forme d'études, de stages mais aussi d'interventions dans les établissements pour présenter nos filières. Cela pourrait aussi prendre la forme, justement, de réalisation de films à vocation pédagogique auprès du grand public, sur nos métiers.

→ Etre présent sur les salons et évènements professionnels

Le renouvellement des générations est un défi majeur pour nos filières. Ces dernières se doivent par conséquent d'être présentes au maximum dans les grands rendez-vous professionnels accueillant de futurs éleveurs. Les finales de labour, les salons de l'emploi, les journées installations/transmissions organisées par les chambres d'agriculture sont autant d'occasions à ne pas manquer pour faire naître des vocations.

Confédération Française de l'Aviculture

Tél. 01 45 22 62 40 / Fax : 01 43 87 46 13

7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS

